



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le **11 juin 2019 à 19 h 30**, statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Adresse : 1301, rue des Rosiers
No de lot : 3 727 325
Requérant : Mme Marie-Ève Lavoie
Demande : La demande de dérogation mineure consiste à régulariser :

- l'implantation du bâtiment principal dont la marge latérale droite est de 1,45 mètre alors que la marge latérale minimale prescrite par le règlement relatif au zonage 300-2015 est de 1,50 mètre, autorisant ainsi une dérogation de 0,05 mètre ;
- l'implantation d'une cheminée en cour latérale droite dont l'empiètement dans la marge latérale est de 0,68 mètre alors que l'empiètement maximal prescrit par le règlement relatif au zonage 300-2015 est de 0,60 mètre, autorisant ainsi une dérogation de 0,08 mètre.

Le tout tel qu'illustré sur le certificat de localisation préparé par M. André Gendron, arpenteur-géomètre, dossier 4448, minute 12 972, daté du 30 avril 2019.

Adresse : 71, rue des Ormes
No de lot : 5 768 236
Requérant : Mme Joanie Arsenault
Demande :

- La demande de dérogation mineure consiste à autoriser un agrandissement (garage attenant) en cour avant secondaire dont la marge avant secondaire serait de 6,58 mètres alors que la marge avant minimale prescrite par le règlement relatif au zonage 300-2015 (article 136) est de 9,28 mètres et de 7,50 mètres (grille des spécifications de la zone H1-91), autorisant ainsi une dérogation de 2,70 mètres.

Le tout tel qu'illustré sur le plan d'implantation préparé par Mme Mélanie Chaurette,
arpenteure-géomètre, dossier 1377-0043, minute 20591, daté du 14 mai 2019.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil municipal
relativement à ces demandes lors de la séance ordinaire du 11 juin 2019.

Donné à L'Assomption, ce 21^e jour du mois de mai 2019.



Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint par intérim